#### CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES Séance plénière du 24 mars 2022 à 10h00 « Opinions sur les retraites »

Document n° 12

Document de travail,

n'engage pas le Conseil

### Les opinions des Européens vis-à-vis de la retraite

Reprise du chapitre 12 du 15<sup>e</sup> rapport du COR intitulé Panorama des systèmes de retraite en France et à l'étranger, paru en décembre 2020.

#### Les opinions des Européens vis-à-vis de la retraite

Quel est le ressenti et quelles sont les opinions des assurés européens au regard de leur couverture vieillesse ? Quelles sont les opinions des citoyens vis-à-vis de la retraite ? Sont-elles conformes aux données observées ? Existe-t-il des différences d'opinions entre les pays, et si oui, quels en sont les déterminants ?

Pour répondre à ces questions, ce document reprend le chapitre 12 du 15<sup>e</sup> rapport du COR intitulé *Panorama des systèmes de retraite en France et à l'étranger*, paru en décembre 2020. Il s'appuie sur les données de deux enquêtes européennes : l'*European Social Survey (ESS)*<sup>1</sup> et l'*European Working Conditions Survey (EWCS)*<sup>2,3</sup>.

L'European Social Survey est une enquête conduite par un consortium universitaire européen, depuis 2001. Tous les deux ans, des échantillons de citoyens des États européens sont interrogés sur leurs attitudes, leurs croyances et leurs comportements sur différents thèmes ; certains thèmes font l'objet de questions récurrentes, d'autres thèmes font l'objet de modules spécifiques. C'est notamment le cas du module « Attitudes vis-à-vis du bien-être » qui a été proposé aux sondés en 2008 et en 2016. Depuis 2016, le module n'a pas été de nouveau reproposé. Aussi, les données fournies dans ce document reprennent les dernières données disponibles, sans pouvoir faire l'objet d'une actualisation. Par ailleurs, l'étude comparative porte sur les pays européens suivis par le COR : Allemagne (DE), Belgique (BE), Espagne (ES), France (FR), Italie (IT), Pays-Bas (NL), Royaume-Uni (GB) et Suède (SE).

La première partie s'intéresse aux opinions vis-à-vis du niveau de vie des retraités. Les opinions relatives au rôle que l'État devrait exercer dans la protection sociale des personnes âgées sont analysées dans un deuxième temps, en les confrontant au rôle souhaité dans la protection des chômeurs. Enfin, la troisième partie confronte les opinions sur l'âge souhaité de départ à la retraite.

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> European Social Survey, vagues 2008 et 2016, <a href="https://www.europeansocialsurvey.org/data/module-index.html">https://www.europeansocialsurvey.org/data/module-index.html</a>

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions, 2020, European Working Conditions Survey Integrated Data File, 1991-2015, [data collection], UK Data Service, 8<sup>th</sup> Edition, Accessed 17 July 2020. SN: 7363, <a href="http://doi.org/10.5255/UKDA-SN-7363-8">http://doi.org/10.5255/UKDA-SN-7363-8</a>

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Dans les enquêtes ESS et EWCS, les individus sont pondérés pour être rendus représentatifs de la population. La méthode utilisée est décrite dans Madansky (2017), "Weighted Standard Error and Its Impact on SignificanceTesting (WinCross vs. Quantum and SPSS", The Analytical Group Inc.

## 1. Paradoxalement, les opinions sur le niveau de vie des retraités sont d'autant moins positives que le niveau de vie effectif des retraités est élevé

À la question « Que pensez-vous du niveau de vie des retraités ? » (figure 1), sur une échelle allant de 0 (extrêmement mauvais) à 10 (extrêmement bon), l'opinion des Italiens est la plus défavorable (note moyenne égale à 4) et celle des Néerlandais la plus élevée (note moyenne égale à 6,2). 73 % des Français pensent que le niveau de vie des retraités est mauvais (notes inférieures à 5), alors que 72 % des Néerlandais pensent l'inverse (notes supérieures à 6).

Les opinions sur le niveau de vie des retraités sont-elles conformes au niveau de vie effectif des retraités? En croisant l'opinion moyenne sur le niveau des retraités dans chaque pays avec le ratio de niveau de vie relatif des plus de 65 ans par rapport au niveau de vie de la population (figure2), paradoxalement une corrélation plutôt négative est observée : les pays dans lesquels l'opinion sur le niveau de vie des retraités est relativement mauvaise, comme l'Italie, la France et l'Espagne, affichent les niveaux de vie relatifs des seniors les plus élevés. Inversement, en Belgique et aux Pays-Bas où les niveaux de vie relatifs des seniors sont plus faibles, les opinions sont plus favorables.

100% 10 9 90% 80% 8 **1**0 70% 8-9 6 60% **6-7 \langle \Q** 0 5 50% 4-5 **\Q \langle** 40% 4 2-3 30% 3 0-1 20% 2 Movenne 10% 1 0% 0 IT SE NL

Figure 1 – Les opinions sur le niveau de vie des retraités en 2016 (pourcentages et moyenne des réponses)

Question posée : « Que pensez-vous du niveau de vie des retraités ? »

Échelle de réponse : l'opinion est exprimée comme une note entre 0 (=niveau de vie extrêmement mauvais) et 10 (=niveau de vie extrêmement bon).

Pourcentage des réponses sur l'axe vertical de gauche, moyenne des réponses sur l'axe vertical de droite.

Lecture : à la question « Que pensez-vous du niveau de vie des retraités ? », 73 % des sondés italiens accordent une note inférieure à 5. À l'opposé, 72 % des sondés néerlandais accordent une note supérieure à 6.

Notes : les pays sont classés par ordre croissant de leur moyenne pondérée des réponses ; les non réponses n'ont pas été prises en compte.

Source: ESS, vague 2016.

6,5 Opinion moyenne sur le niveau de 6 BE 5,5 vie des retraités DE • 5 ES FR 4,5 GB 4 IT 3,5 NL 3 SE 95% 75% 80% 85% 90% 100% 105% Niveau de vie relatif des 65 ans et plus par rapport à la population

Figure 1 – Opinion moyenne sur le niveau de vie des retraités et niveau de vie relatif des 65 ans et plus par rapport à l'ensemble de la population en 2016

Lecture : en Belgique, l'opinion moyenne sur le niveau de vie des retraités s'élève à 5,5 (sur une échelle de 0 à 10) et le niveau de vie des 65 ans et plus représente près de 80 % de celui de l'ensemble de la population. Note : les segments verticaux autour des points représentent les erreurs types dans les réponses à l'enquête. La

droite en pointillés gris est la régression linéaire.

Sources: ESS et OCDE.

#### 2. Les opinions vis-à-vis de la protection des personnes âgées par l'État

## 2.1. Les opinions sur la responsabilité de l'État concernant le niveau de vie des personnes âgées : une forte attente des citoyens européens vis-à-vis de la protection sociale des retraités

L'opinion moyenne sur la responsabilité de l'État vis-à-vis du niveau des personnes âgées est très homogène parmi les pays européens considérés. Sur une échelle allant de 0 (l'État ne doit pas être du tout responsable) à 10 (l'État doit être totalement responsable), l'opinion moyenne est comprise entre 7,4 aux Pays-Bas et 8,5 en Espagne.

Hormis aux Pays-Bas et en Allemagne, plus de 90 % des sondés considèrent que l'État doit avoir une forte responsabilité (note supérieure à 6) vis-à-vis du niveau de vie des personnes âgées.

Figure 2 – Opinion moyenne sur la responsabilité de l'État concernant le niveau de vie des personnes âgées en 2016 (pourcentages et moyenne des réponses)



Question posée : « Quelle doit être la responsabilité de l'État concernant le niveau de vie des personnes âgées ? »

Échelle de réponse : l'opinion est exprimée comme une note entre 0 (=pas du tout responsable) et 10 (=totalement responsable).

Pourcentage des réponses sur l'axe vertical de gauche, moyenne des réponses sur l'axe vertical de droite.

Lecture : à la question « Quelle doit être la responsabilité de l'État dans le niveau de vie des personnes âgées ? », 51 % des sondés néerlandais accordent une note supérieure à 8, la moyenne des opinions se situant à 7,4.

Notes : les pays sont classés par ordre croissant de leur moyenne pondérée des réponses ; les non réponses n'ont pas été prises en compte.

Source: ESS, vague 2016.

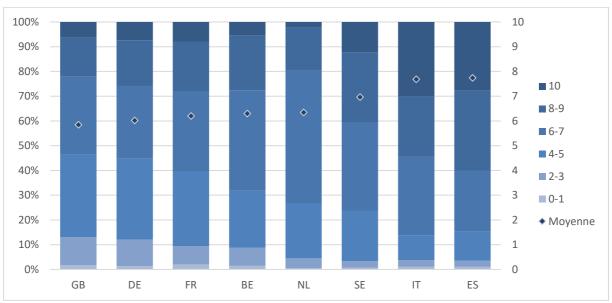
Il existe donc en Europe une attente forte des citoyens vis-à-vis de la protection sociale des personnes âgées. Cette attente est-elle l'expression d'une demande générale de protection par l'État ou est-elle cantonnée à la protection des seniors ?

## 2.2. Les opinions sur la responsabilité de l'État concernant le niveau de vie des personnes âgées sont-elles les mêmes que celles concernant la protection des chômeurs ?

À la question « Quelle doit être la responsabilité de l'État concernant le niveau de vie des chômeurs ? », les européens expriment des opinions moyennes moins favorables que lorsque la question posée concerne les personnes âgées. Sur une échelle allant de 0 (pas de responsabilité) à 10 (responsabilité totale), les opinions moyennes sont comprises entre 5,8 (Grande-Bretagne) et 7,7 (Espagne).

Au sein de chaque pays, les opinions sont également plus dispersées en comparant le rôle souhaité de l'État dans la protection des chômeurs, par rapport au même rôle dans la protection des personnes âgées.

Figure 3 – Opinion moyenne sur la responsabilité de l'État concernant le niveau de vie des chômeurs en 2016 (pourcentages et moyenne des réponses)



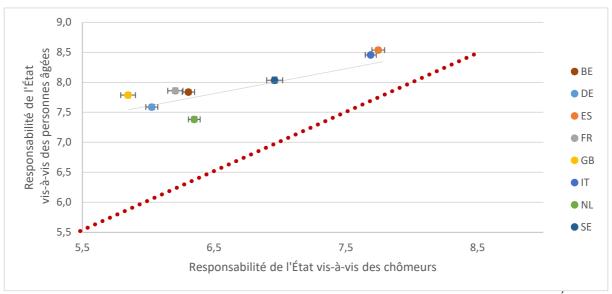
Question posée : « Quelle doit être la responsabilité de l'État concernant le niveau de vie des chômeurs ? » Échelle de réponse : l'opinion est exprimée comme une note entre 0 (=pas du tout responsable) et 10 (=totalement responsable).

Pourcentage des réponses sur l'axe vertical de gauche, moyenne des réponses sur l'axe vertical de droite. Lecture : à la question « Quelle doit être la responsabilité de l'État dans le niveau de vie des chômeurs ? », les sondés britanniques accordent une note moyenne de 5,8 et 54 % d'entre eux une note supérieure à 6.

Notes : les pays sont classés par ordre croissant de leur moyenne pondérée des réponses ; les non réponses n'ont pas été prises en compte.

Source: ESS, vague 2016.

Figure 4 – Opinions moyennes sur la responsabilité de l'État vis-à-vis du niveau de vie des personnes âgées et des chômeurs en 2016



Lecture : en Grande-Bretagne, l'opinion moyenne accorde une note de 5,8 pour la responsabilité de l'État dans le niveau de vie des chômeurs, et une note de 7,8 pour la responsabilité de l'État dans le niveau de vie des personnes âgées. Plus les pays sont proches de la droite en pointillés rouges, plus les opinions concernant la responsabilité de l'État vis-à-vis des personnes âgées et des chômeurs sont convergentes.

Notes : sur l'axe horizontal, figure la note moyenne exprimée sur la responsabilité de l'État vis-à-vis du niveau de vie des chômeurs (de 0 = aucune responsabilité à 10= responsabilité totale) ; sur l'axe vertical, figure la note moyenne exprimée sur la responsabilité de l'État vis-à-vis du niveau de vie des personnes âgées (de 0 = aucune responsabilité à 10= responsabilité totale). La droite en pointillés rouges représente une situation dans laquelle les deux opinions sont identiques (même responsabilité de l'État vis-à-vis des personnes âgées que des chômeurs). La droite en pointillés gris est la régression linéaire. Les segments autour des points représentent les erreurs types dans les réponses à l'enquête selon chacune des dimensions. Source : ESS, vague 2016.

L'opinion concernant la responsabilité de l'État dans le niveau de vie des personnes âgées est positivement corrélée à celle vis-à-vis des chômeurs. Dans tous les pays, les opinions publiques considèrent que l'État doit avoir une plus grande responsabilité vis-à-vis des personnes âgées que vis-à-vis des chômeurs, mais à des degrés variables. En Grande-Bretagne, et à un degré moindre en France mais aussi en Allemagne et en Belgique, l'opinion moyenne assigne à l'État une responsabilité significativement plus importante dans la protection des personnes âgées par rapport à la protection des chômeurs. En Italie et en Espagne, l'État doit avoir sensiblement la même responsabilité vis-à-vis du niveau de vie des seniors et des chômeurs soit deux pays où l'on attend beaucoup de l'État tant vis-à-vis des chômeurs que des seniors. Le fait que ces deux pays connaissent des taux de chômage élevés peut contribuer à ce résultat.

## 2.3. Les opinions sur la responsabilité de l'État concernant le niveau de vie des personnes âgées semblent corrélées au niveau des dépenses publiques de retraite

Bien que la taille de l'échantillon de pays considérés invite à la prudence, il semblerait que les opinions relatives à la responsabilité de l'État concernant le niveau de vie des personnes âgées soient congruentes au niveau effectif des dépenses publiques de retraite, en part de PIB (figure 6) ou en part du total des dépenses de retraite (figure 7). C'est particulièrement le cas aux Pays-Bas et en Grande-Bretagne où la part des dépenses publiques de retraite est modeste et où les citoyens considèrent que l'État doit avoir une responsabilité relativement faible vis-à-vis du niveau de vie des personnes âgées. À l'opposé, en Espagne et en Italie, la responsabilité de l'État vis-à-vis du niveau de vie des personnes âgées est considérée comme souhaitable, et les dépenses publiques de retraite y sont élevées.

Le cas de la France apparaît relativement singulier dans le paysage européen : le niveau des dépenses publiques de retraite est parmi les plus élevés du panel, alors que les citoyens français ont une opinion moins marquée, plutôt moyenne, sur le fait que l'État doive avoir une responsabilité importante dans le niveau de vie des personnes âgées.

8,80 Opinion moyenne sur la responsabilité de l'Etat concernant le niveau de vie des 8,60 頓 8,40 BF DE 8,20 ES 8,00 FR 7,80 GB IT 7,60 頓 NL 7,40 SF 7,20 5,0% 7,0% 9,0% 11,0% 13,0% 15,0% 17,0% Part des dépenses publiques de retraite dans le PIB

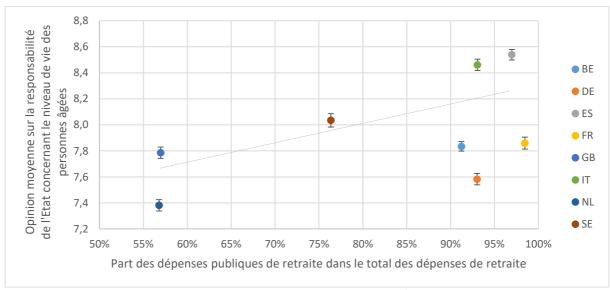
Figure 5 – Opinion sur la responsabilité de l'État concernant le niveau de vie des personnes âgées et part des dépenses publiques de retraite en pourcentage du PIB

Lecture : aux Pays-Bas, l'opinion moyenne sur la responsabilité de l'État concernant le niveau de vie des personnes âgées s'élève à 7,4 (sur une échelle de 0 à 10) et la part des dépenses publiques de retraite dans le PIB à 5,4 %.

Note : les segments verticaux autour des points représentent les erreurs types dans les réponses à l'enquête. La droite en pointillés gris est la régression linéaire.

Sources: ESS (données 2016) et OCDE (données 2015).

Figure 6– Opinion sur la responsabilité de l'État concernant le niveau de vie des personnes âgées et part des dépenses publiques de retraite dans les dépenses totales de retraite



Lecture : aux Pays-Bas, l'opinion moyenne sur la responsabilité de l'État concernant le niveau de vie des personnes âgées s'élève à 7,4 (sur une échelle de 0 à 10) et la part des dépenses publiques de retraite dans le total des dépenses à 57 %.

Note : les segments verticaux autour des points représentent les erreurs types dans les réponses à l'enquête. La droite en pointillés gris est la régression linéaire.

Sources: ESS (données 2016) et OCDE (données 2015).

Cette corrélation autorise plusieurs interprétations. Ainsi, il est possible de considérer que les systèmes des retraites reflètent, dans leur diversité, les préférences des ressortissants des États. À l'inverse, l'hypothèse que les préférences des citoyens s'adaptent en fonction des systèmes de retraite institués historiquement dans leur pays ne peut également être exclue.

## 2.4. Les personnes âgées ont-elles une opinion différente de celle des jeunes sur la responsabilité de l'État concernant leur niveau de vie ?

En 2008, dans tous les pays considérés, les personnes âgées accordaient à l'État une responsabilité plus importante vis-à-vis de leur niveau de vie que ne le faisaient les moins de 30 ans. C'est toujours vrai en 2016, sauf en France et au Royaume-Uni, où les différences d'opinion entre les seniors et les plus jeunes ne sont plus significatives, et en Allemagne où les plus jeunes se montrent plus protecteurs des seniors que les seniors eux-mêmes.

Par ailleurs, globalement, les seniors de chaque pays expriment une opinion moins favorable sur la responsabilité de l'État vis-à-vis de leur niveau de vie en 2016 qu'en 2008 (sauf en Belgique où l'évolution n'est pas significative).

Enfin, l'Allemagne et la France se singularisent par le fait que les moins de 30 ans rendent l'État plus responsable du niveau de vie des seniors en 2016 qu'en 2008. Dans le cas de la France, ce constat est conforme aux travaux d'Adrien Papuchon sur les données de *l'International Social Survey Programme* (vagues 2006 et 2016)<sup>4</sup> : « L'idée selon laquelle il existerait un clivage entre les jeunes adultes et les plus âgés concernant les politiques de protection sociale dans des pays bismarckiens ou « conservateurs » paraît donc de moins en moins valide empiriquement. Il est possible que ce rapprochement entre classes d'âge provienne d'une modification générale de la façon dont les jeunes jugent le niveau de vie ou la situation sociale des retraités. En France, par exemple, la part des jeunes adultes qui estiment que le niveau de vie moyen des retraités est moins bon que celui de l'ensemble de la population est passée de 33 % en 2006 à 63 % en 2016 tandis que cette appréciation progressait à un rythme bien moindre – de 40 % à 47 % – chez les 65 ans ou plus »<sup>5</sup>.

Tableau 1 – Opinion sur la responsabilité de l'État vis-à-vis du niveau de vie des personnes âgées, selon l'âge, en 2008 et en 2016

	30 ans ou moins		Évolution	65 ans ou plus		Évolution
Pays	2008	2016	entre 2008 et 2016	2008	2016	entre 2008 et 2016
Espagne	8,61	8,29	-4% (***)	9,05	8,53	-6% (***)
Italie	nd	8,23	nd	nd	8,68	Nd
Suède	8,04	7,73	-4% (**)	8,58	8,04	-6% (***)
Belgique	7,48	7,61	2% (ns)	8,07	7,99	-1% (ns)
France	7,58	7,87	4% (**)	8,26	7,83	-5% (**)
Royaume- Uni	8,27	7,72	-7% (***)	8,60	7,66	-11% (***)
Pays-Bas	7,53	7,30	-3% (*)	7,86	7,44	-5% (***)
Allemagne	7,48	7,83	5% (***)	7,50	7,22	-4% (**)

Lecture : en 2016, les personnes de 65 ans ou plus en France accordaient une note moyenne de 7,83 (sur une échelle de 0 à 10) quant à la responsabilité de l'État concernant le niveau de vie des personnes âgées.

Notes: les pays sont classés par note décroissante selon l'opinion des 65 ans et plus en 2016. \*\*\*: écart entre 2008 et 2016 significatif au seuil de 1 %, \*\*: significatif au seuil de 5 %, \*: significatif au seuil de 10 %; ns: non significatif.

Source: ESS 2008 et ESS 2016.

# 2.5. Il n'existe pas à l'heure actuelle de différence significative de perception entre les hommes et les femmes concernant le rôle de l'État dans le niveau de vie des personnes âgées

Les femmes et les hommes ont-ils la même opinion quant à la responsabilité de l'État vis-àvis du niveau de vie des personnes âgées ?

11

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Voir Papuchon, A. (2020), « Les opinions des jeunes adultes sur le rôle social de l'État ont-elles changé depuis la crise de 2008 ? », *Economie et statistique*, n°514-515-516, pp. 177-201.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> A. Papuchon, op. cit, p. 193.

En 2008, les femmes exprimaient une opinion en faveur d'un État plus responsable des seniors en Espagne, en Suède, au Royaume-Uni et en Allemagne. En 2016, les femmes et les hommes ont la même opinion sur la responsabilité de l'État vis-à-vis du niveau de vie des personnes âgées : les différences d'opinion entre les femmes et les hommes ne sont pas statistiquement significatives (sauf en Belgique où la différence est faible, et faiblement significative).

Tableau 2 – Opinion sur la responsabilité de l'État concernant le niveau de vie des personnes âgées selon le genre en 2008 et 2016

	2008		Écart relatif	2016		Écart relatif
Pays	Femmes	Hommes	entre femmes et hommes en 2008	Femmes	Hommes	entre femmes et hommes en 2016
Espagne	8,9	8,74	1,8% (***)	8,59	8,48	1,3% (ns)
Italie	nd	nd	nd	8,51	8,41	1,2% (ns)
Suède	8,58	8,36	2,6% (***)	8,06	8,01	0,6% (ns)
France	7,93	8,01	-1,0% (ns)	7,9	7,82	1,0% (ns)
Belgique	7,86	7,85	0,1% (ns)	7,9	7,77	1,7% (*)
Royaume- Uni	8,58	8,42	1,9% (**)	7,81	7,76	0,6% (ns)
Allemagne	7,69	7,31	5,2% (***)	7,54	7,63	-1,2% (ns)
Pays-Bas	7,71	7,66	0,7% (ns)	7,38	7,39	-0,1% (ns)

Lecture : en 2016, les femmes en France accordaient une note moyenne de 7,9 (sur une échelle de 0 à 10) quant à la responsabilité de l'État concernant le niveau de vie des personnes âgées.

Notes : les pays sont classés par note décroissante selon l'opinion des femmes et plus en 2016. \*\*\* : significatif au seuil de 1 %, \*\* : significatif au seuil de 10 %, \* : significatif au seuil de 5 %, ns : non significatif.

Source : ESS 2008 et ESS 2016.

#### 3. Conditions de travail et âge souhaité de départ à la retraite

Le chapitre 6 du *Panorama des systèmes de retraite en France et à l'étranger* a mis en évidence la diversité des âges effectifs de la retraite et montré que la France affichait un âge moyen de liquidation inférieur à celui observé dans les autres pays. Dans quelle mesure cette singularité française se retrouve-t-elle dans les opinions sur l'âge souhaité de départ à la retraite ?

### 3.1. Quel lien entre le ressenti sur les conditions de travail et l'âge jusqu'auquel on accepte de travailler?

Les corrélations entre les opinions sur les conditions de travail (risques ressentis pour la santé et la sécurité au travail, capacité à concilier les horaires de travail avec les engagements sociaux et familiaux) et l'opinion sur la capacité de pouvoir continuer à travailler jusqu'à 60 ans sont explorées ici.

À la question « Pensez-vous pouvoir continuer votre travail ou un travail similaire jusqu'à l'âge de 60 ans ? », plus de 40 % des Français interrogés répondent par la négative, alors que la proportion des réponses négatives est inférieure à 20 % en Suède, en Allemagne et en Italie (pays qui se singularise par un taux de non-réponse important).

100% 90% 80% 70% 60% Oui 50% ■ Sans réponse 40% Non 30% 20% 10% 0% IT SE DE GB ES NL ΒE FR

Figure 7 – Opinion sur la capacité de continuer son travail jusqu'à l'âge de 60 ans, en 2015

Question posée : « Pensez-vous pouvoir continuer votre travail ou un travail similaire jusqu'à l'âge de 60 ans ? » ; pour les personnes de plus de 55 ans : « Pensez-vous pouvoir continuer votre métier ou un métier similaire pendant 5 années supplémentaires ? »

Notes : les pays sont classés par ordre croissant des réponses « non ». Les non réponses ont été reportées, parce qu'elles représentent un pourcentage significatif dans certains pays (notamment en Italie). Source : EWCS, vague 2015.

Pour autant, la proportion de Français qui estime que leur santé et leur sécurité sont menacées à cause de leur travail n'est pas la plus élevée dans le panel des pays suivis. Les Suédois s'estiment très majoritairement aptes à poursuivre leur travail au-delà de 60 ans. Et pourtant, 41 % d'entre eux (soit la proportion la plus importante du panel) estiment que leur travail menace leur santé et leur sécurité.

100% 90% 80% 70% 60% Oui 50% Non 40% 30% 20% 10% 0% SE ES FR ΒE NL GB DE ΙT

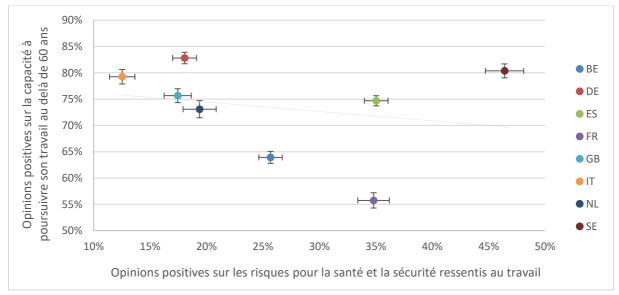
Figure 8 – Opinion sur la santé et la sécurité au travail, en 2015

Question posée : « Pensez-vous que votre santé ou votre sécurité soit menacée à cause de votre travail ? »

Notes : les pays sont classés par ordre croissant des réponses « non » ; les non réponses, inférieures à 3 %, n'ont pas été prises en considération.

Source: EWCS, vague 2015.

Figure 9 – Opinion sur la poursuite du travail au-delà de 60 ans et opinion sur les risques pour la santé et la sécurité ressentis au travail en 2015



Lecture : 79 % des Italiens pensent pouvoir continuer leur travail ou un travail similaire jusqu'à l'âge de 60 ans et 13 % pensent que leur santé ou leur sécurité est menacée à cause de leur travail.

Notes : sur l'axe horizontal, figure le pourcentage des individus qui pensent que leur santé ou leur sécurité est menacée à cause de leur travail ; sur l'axe vertical, figure le pourcentage des individus pensent pouvoir continuer leur travail ou un travail similaire jusqu'à l'âge de 60 ans. La droite en pointillés gris est la régression linéaire. Les segments autour des points représentent les erreurs types dans les réponses à l'enquête selon chacune des dimensions.

Source: EWCS, vague 2015.

90% poursuivre son travail au delà de 60 ans Opinions positives sur la capacité à 85% 80% BE 75% DE 70% ES FR 65% GB 60% IT 55% NL 50% 70% 75% 80% 85% 90% SE Opinions favorables sur la conciliation entre horaires de travail et vie personnelle

Figure 10 – Opinion sur la poursuite du travail au-delà de 60 ans et opinion sur la conciliation entre horaires de travail et vie personnelle en 2015

Lecture: 56 % des Français pensent pouvoir continuer leur travail ou un travail similaire jusqu'à l'âge de 60 ans et 76 % estiment que leurs horaires de travail s'accordent avec leurs engagements familiaux et sociaux.

Notes: sur l'ave horizontal, figure le pouveentage des individus qui pensent que leurs horaires de travail sont

Notes: sur l'axe horizontal, figure le pourcentage des individus qui pensent que leurs horaires de travail sont adaptés à leurs engagements familiaux et sociaux; sur l'axe vertical, figure le pourcentage des individus qui pensent pouvoir continuer leur travail ou un travail similaire jusqu'à l'âge de 60 ans. La droite en pointillés gris est la régression linéaire. Les segments autour des points représentent les erreurs types dans les réponses à l'enquête selon chacune des dimensions.

Source: EWCS, vague 2015.

#### 3.2. Âge désiré de départ à la retraite

L'European Working Conditions Survey renseigne sur l'âge jusqu'auquel les individus sont disposés à travailler, à l'aide d'une échelle ouverte quantifiant chaque âge, jusqu'à la réponse « le plus tard possible »<sup>6</sup>. Afin de pouvoir analyser les réponses selon une échelle commune, nous avons assigné à cette réponse « le plus tard possible », l'âge de 70 ans<sup>7</sup>. Ce choix est motivé par le fait qu'il existe une grande diversité des âges légaux de départ à la retraite, certains proches de 67 ans, alors que dans plusieurs pays, l'âge de 70 ans correspond à l'âge de mise en retraite d'office.

À la question « Jusqu'à quel âge voulez-vous travailler ? », la réponse moyenne des Français est 60,8 ans, alors qu'à l'autre extrémité du panel, les Allemands répondent 64,5 ans (figure 13). L'Espagne, la Belgique et le Royaume-Uni forment un groupe de pays dans lequel cet âge est proche de 62 ans, tandis qu'en Italie, en Suède et aux Pays-Bas, il est voisin de 63,5 ans.

-

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Cette enquête effectuée tous les cinq ans aurait dû être menée en 2020. En raison de la crise sanitaire, les entretiens en face à face ont dû être interrompus. Une enquête « extraordinaire » s'est déroulée en 2021 par téléphone, dont les premiers résultats ne seront présentés que fin 2022.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> À titre de test de robustesse, nous avons également assigné l'âge de 68 ans : comme attendu, la moyenne est légèrement abaissée, mais la hiérarchie des pays n'est pas affectée.

L'Espagne, la Belgique, l'Italie et l'Allemagne sont les pays dans lesquels les femmes souhaitent s'arrêter de travailler à un âge plus précoce que des hommes. Dans les autres pays, les écarts ne sont pas statistiquement significatifs entre les femmes et les hommes.

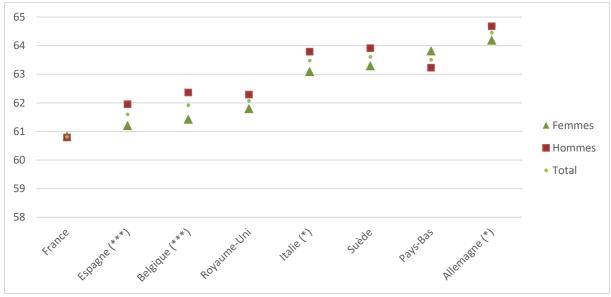


Figure 11 – Âge désiré de départ à la retraite (en années)

Lecture : à la question « Jusqu'à quel âge voulez-vous travailler ? », en Espagne, les femmes répondent en moyenne 61,2 ans et les hommes 62 ans.

Notes : les écarts entre femmes et hommes sont significatifs au seuil de 1 % en Espagne et en Belgique, et significatifs en Italie et en Allemagne au seuil de 10 %. Dans les autres pays, les écarts ne sont pas significatifs. Source : EWCS, vague 2015.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer l'incapacité ressentie des Français à poursuivre leur travail au-delà de 60 ans ou leur désir d'un âge de départ relativement précoce.

Cette attitude particulière peut d'abord révéler que les aspirations se modèlent sur la situation effective ; le fait que l'âge désiré de départ ait évolué, en France, avec l'âge effectif de départ à la retraite vient conforter cette ligne d'interprétation des données.

Le désir exprimé par les Français d'accéder relativement tôt à la retraite peut aussi être relié à un degré moindre de satisfaction au travail en France. L'enquête EWCS montre que parmi tous les pays suivis par le COR, les Français sont les moins satisfaits de leurs conditions de travail, sont les plus enclins à considérer qu'ils ne sont pas bien « payés pour les efforts qu'ils réalisent ou le travail qu'ils font », les moins enclins à estimer « que l'organisation pour laquelle ils travaillent les motive à donner le meilleur de ce dont ils sont capables dans leur travail ». Lorsque *Eurofund* construit un index synthétique sur l'environnement social au travail (exposition à des comportement agressifs, qualité du management, appui des collègues et de la hiérarchie), la France occupe la moins bonne position parmi tous les pays étudiés<sup>9</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Voir Senik, C. (2020), *Bien-être au travail. Ce qui compte*, Paris, Les Presses de Sciences Po, coll. « Sécuriser l'emploi », 128 p.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Eurofound (2017), Sixth European Working Conditions Survey – Overview report (2017 update), Publications Office of the European Union, Luxembourg.

Cette insatisfaction par rapport au travail concret ne signifie pas, pour autant, que le statut ou la valeur du travail soit moindre en France. Même si le travail quotidien rend les Français insatisfaits, le métier et le type de travail que l'on exerce contribuent à façonner le « statut » d'une personne, qui indique le type d'éducation qu'elle a reçue et, en fin de compte, sa position dans la société. <sup>10</sup>

-

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Meda, D. (2016), *The future of work: The meaning and value of work in Europe*. International Labour Office, Octobre 2016.